

Le CAPRAV ouvre en janvier. Objectif : éviter les passages à l'acte violent

Le centre d'aide et de prise en charge des personnes concernées par le radicalisme violent (CAPRAV) ouvrira ses portes en janvier. Basé à Bruxelles, ce centre de déradicalisation devra stopper le processus de radicalisation violente avant un passage à l'acte. Étonnant : l'entrée dans le centre se fera sur... base volontaire.

Derrière l'appellation très technocratique CAPRAV (centre d'aide et de prise en charge des personnes concernées par le radicalisme violent) se cache un centre de déradicalisation qui ne

dit pas son nom. Son ouverture progressive est prévue pour janvier 2017. Les individus radicalisés, mineurs ou majeurs, hommes et femmes, mais aussi leur famille, pourront y être pris en charge. Il ne s'agira pas d'un centre fermé, les « radicaux » n'y seront pas hébergés.

« Tout sera fait pour assurer la sécurité du lieu et du personnel qui y travaille », rassure Rachid Ma-

drane, ministre de l'aide à la Jeunesse. *Le Centre proposera une prise en charge systématique et individualisée cohérente aux personnes touchées par le radicalisme violent, un soutien psychosocial.*

ENVIES ET PULSIONS

« On se trouve en présence de personnes qui ont des envies, des pulsions de passages à l'acte, dans une situation d'isolement, de coupure avec leur entourage. L'objectif du Centre sera d'éviter le passage à l'acte, à la violence », détaille le référent radicalisme de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui coordonne le CAPRAV mais aussi un centre d'appui aux services et opérateurs. « Je préfère ne pas parler de déradicalisation. Car chacun a légalement le droit d'être radical. Par contre, il est illégal d'être violent. Nous voulons les réinsérer dans la société, dans une dynamique de groupe, en dehors d'une sphère de radicalisation violente. »

CONTENIR LE PASSAGE A L'ACTE

« Peut-on réellement déradicaliser ces personnes ? Est-ce possible ? », s'interrogeait ce vendredi Débo-

rah Dewulf, conseillère au cabinet de Paul Magnette, lors d'un colloque police et sécurité de l'Union des Villes et Communes de Wallonie. « L'intérêt du CAPRAV sera plutôt de contenir un éventuel passage à l'acte. »

Un élément en particulier interpelle : l'entrée au Centre se fera

sur base volontaire. Sans lien a priori avec une éventuelle condamnation judiciaire. Réaliste ? « J'imagine mal un radicalisé se manifester et dire « Coucou,

je sens que je vais partir en Syrie, aidez-moi ! », lance la députée MR Marie-Françoise Nicaise qui a interpellé Rachid Madrane (PS) au sujet de la CAPRAV.

« En dehors du judiciaire, ce sont souvent les familles qui établissent le premier contact. On veut travailler avec l'entourage. En Allemagne, on nous a expliqué que le processus pouvait durer 6 mois, 2 ans, voire plus », précise le référent radicalisme de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un numéro gratuit sera mis en fonction dans le courant du mois de décembre. Par ce biais, les familles de radicalisés, souvent une maman inquiète, leurs

professeurs, les centres culturels, les acteurs sociaux, pourront contacter le centre et signaler une radicalisation.

UN RÉFÉRENT PAR COMMUNE

Chaque commune devra également désigner un référent, un point de contact pour le Centre. Près de la moitié n'a pas encore répondu à cette demande. Les services d'aide aux victimes ou d'aide aux détenus, les services d'aide en milieu ouvert (AMO), aux enseignants, aux opérateurs sportifs et culturels, mais aussi aux communes par exemple, seront informés de l'existence du Centre.

Selon nos sources, le CAPRAV sera localisé à Bruxelles. Le cabinet de Rachid Madrane se refuse à livrer de précisions sur l'adresse, pour des raisons de sécurité. Mais le recrutement des 17 membres du personnel, composé de criminologues, sociologues, assistants sociaux, psychologues, est bien terminé. Des formations se poursuivront jusqu'à la fin novembre. Ensuite, le centre entrera en fonction. ●

ADRIEN DE MARNEFFE

Lutte contre la radicalisation

Demotte suit l'exemple canadien

Le CAPRAV s'inspire directement d'un exemple canadien, précurseur en Amérique du Nord, et qui semble rencontrer du succès. En effet, en février, le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rudy Demotte (PS) s'est rendu à Montréal où il a notamment visité le Centre de prévention à la radicalisation menant à la violence (CPRMV). Une ligne téléphonique y a été lancée en mars 2015 pour que les familles qui redoutent la radicalisation d'un proche en signalent les premiers signes.

Sa mission est de « renseigner, outiller et prévenir les comportements à risque ». L'organisation fait également de la sensibilisation et de la prévention. « La bonne manière de lutter efficacement contre le terrorisme, contre la radicalisation violente, c'est d'avoir à la fois une approche répressive, et surtout une approche préventive », avait expliqué le directeur du CPRMV. Le Centre a notamment dû intervenir auprès de jeunes qui souhaitaient rejoindre les rangs des groupes qui combattent l'État islamique. Le premier centre de déradicalisa-

tion de France et même d'Europe, a quant à lui ouvert ses portes le 13 septembre, en Indre-et-Loire. Douze autres suivront, un dans chaque région française. Son objectif déclaré est de mettre un terme au processus de radicalisation des individus.

FIASCO FRANÇAIS

Le centre de Pontourny accompagnera pendant dix mois ses résidents, suivis par des psychologues et des médecins. Avec un cursus personnalisé pour chacun qui mènera entretiens, apprentissage à la

citoyenneté et cours d'histoire des religions. L'enjeu étant d'obtenir « un désengagement de la haine et de la violence envers la France ».

Totalement gratuit, ce centre situé à Beaumont-en-Véron, dans le centre du pays, n'accueillera, dans un premier temps, que des volontaires, comme en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces initiatives arrivent après le fiasco intégral de la cellule de déradicalisation d'Aulnay-sous-Bois, en Seine-St-Denis, qui a (dys)fonctionné moins d'un an entre 2014 et 2015. ●

Les 3 niveaux de surveillance des détenus radicalisés en Belgique

5,4 millions d'euros contre la radicalisation en prison

En Belgique, 5,4 millions d'euros ont été consacrés aux mesures pour lutter contre la radicalisation en prison, dans la foulée des attentats de Paris et de Bruxelles.

Dans ce cadre, trois niveaux de surveillance pour les personnes radicalisées ont été mis en place. «*Le but est d'éviter, d'un côté, que de nouveaux détenus se radicalisent en prison et de l'autre, d'investir dans un encadrement spécialisé pour les personnes radicalisées tout au long de leur détention. Avec ce nouveau plan, chaque détenu radicalisé est suivi personnellement par nos services est orienté au mieux sur les différents niveaux de surveillance*», explique la Direction générale des établissements pénitentiaires (DG EPI).

> Mêlés aux autres

«*Les détenus radicalisés sont, dans la mesure du possible, intégrés dans des sections ordinaires, pour autant que l'on estime que le processus de radicalisation peut être maîtrisé*», continue la DG EPI. Cette étape est le premier niveau de surveillance. Si un risque sé-

rieux de radicalisation se présente, un placement dans une section particulière peut être envisagé.

> Suivis spécifiques

Les sections particulières sont les deux autres niveaux. Elles sont destinées aux prisonniers qui présentent un risque sérieux sur le plan de la radicalisation et/ou qui s'engagent sur la voie de la lutte armée pour des motifs idéologiques. Les détenus y sont placés sur base d'un screening réalisé par le service psychosocial.

Sur le second niveau de surveillance se trouvent les 5 établissements satellites. Les prisons de Gand, Bruges, Saint-Gilles, Andenne et Lantin disposent chacune d'un membre de la direction et d'un membre

du service psychosocial (SPS) spécialement formés à ce sujet. Le membre du SPS a un rôle d'expert sur le plan du suivi, procède à un encadrement et à une analyse des modalités d'exécution de la peine de détenus radicalisés.

> Isolés dans une section

Depuis le 11 avril 2016, les sections «*DeRad : Ex*» des prisons de Hasselt et d'Ittre empêchent les personnes radicalisées d'être en contact avec d'autres détenus. Elles forment le dernier niveau de surveillance.

«*Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons fournir aucune information sur les critères d'entrée et de sortie des détenus. Nous ne pouvons aussi rien dire sur leur quotidien dans ces sections. Un règlement d'ordre intérieur spécifique y est d'application*», affirme la DG EPI.

À l'heure actuelle, seules 21 personnes sont incarcérées dans ces quartiers : 12 à Ittre et 9 à Hasselt. Or, les deux prisons disposent chacune de 20 places.

Une évaluation du système aura lieu début novembre. «*Pour l'instant, nous avons l'impression que la capacité des deux sec-*

tions «D-Rad : Ex» est totalement sous-exploitée. Les chiffres

le confirment. Dans l'évaluation, nous examinerons s'il convient d'appliquer d'autres critères et donc d'évaluer autrement ou si les critères doivent être formulés autrement. Les sections viennent à peine d'être inaugurées, il est logique qu'elles fassent encore l'objet de réajustements», continue la Direction générale des établissements pénitentiaires.

DANS LES IPPJ

Le nombre de jeunes entrés en institutions publiques de protection de la Jeunesse (IPPJ) pour des faits de participation à des activités terroristes était de trois en 2014, de six en 2015 et de douze en 2016. L'augmentation est liée à l'intensification des enquêtes.

Actuellement, 13 jeunes, 11 garçons et 2 filles, sont pris en charge par des services des IPPJ. De l'avis des magistrats, l'accompagnement post-institution fonctionne grâce au suivi personnalisé. ●

ALISON VLT.